



En m'inscrivant au Tutorat Santé Nantes via la plateforme Démarches Adullact, je m'engage à ne pas divulguer à un tiers les supports du Tutorat sous format numérique que je recevrai, et à veiller à ce qu'ils restent la totale propriété du Tutorat Santé Nantes. Je suis au courant qu'en cas de non-respect des ces engagements je peux m'exposer à des poursuites.

Je suis également conscient.e que seules 3 possibilités de remboursement existent :

1. Si l'étudiant reçoit sa bourse universitaire après son inscription d'un échelon supérieur ou égal à 1, il peut bénéficier d'un remboursement équivalent à la différence entre le tarif boursier et le tarif plein sous réserve. Ceci peu importe le moment de l'année et sous réserve de présenter sa notification de bourses et un RIB.
2. Si l'étudiant se désinscrit de la PASS/LAS avant le 30 septembre, date butoir de l'Université pour changer de filière/formation, il peut bénéficier d'un remboursement complet de son inscription au Tutorat Santé Nantes.
3. Si l'étudiant change de mode d'accès à la deuxième année de santé avant le 30 septembre (PASS -> LAS ou LAS -> PASS), il peut bénéficier d'un remboursement équivalent à la différence entre les deux tarifs s'il a payé trop ou bien d'un remboursement complet de sa première inscription s'il s'est inscrit une deuxième fois au Tutorat dans son nouveau mode d'accès.

Dans tout autre cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Le 25/08/2025 à Nantes

Simon FOUCHER-PERRAY et Issa MAURICE
Étudiants en DFGSM3
Responsables coordination du Tutorat Santé Nantes
Bureau XXII – 2025/2026